



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9491^e séance

Vendredi 1^{er} décembre 2023, à 15 h 20

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. De la Gasca López Domínguez	(Équateur)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Spasse
	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Dai Bing
	Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M. Camilleri
	Mozambique	M. Afonso
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/938, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2714 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Chine de sa présidence du Conseil pendant le mois de novembre et vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la tête de nos travaux aujourd'hui.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité ont voté pour les résolutions 2713 (2023) et 2714 (2023) pour réaffirmer leur engagement en faveur de la paix et de la stabilité en Somalie. Nous sommes conscients du rôle important que joue la Somalie pour la paix et la stabilité du continent africain et des défis auxquels elle est confrontée, notamment de la part des Chabab, un groupe terroriste. Par conséquent, nous appuyons tous les efforts déployés pour réduire les capacités des Chabab.

Nous nous félicitons tout particulièrement du fait que ces résolutions précisent que le Gouvernement de la République fédérale de Somalie ne fait l'objet d'aucun embargo sur les armes. Cette affirmation de la souveraineté de la Somalie et de son droit d'équiper son armée est essentielle, d'autant plus que la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie se prépare à quitter le pays dans le cadre du plan de transition. En outre, nous félicitons la Somalie pour les progrès réalisés en ce qui concerne la gestion des armes et des munitions, progrès qui sont salués dans la résolution. Il est crucial que la Somalie continue de renforcer ces efforts, car une gestion efficace des armes limitera la capacité des Chabab et d'autres acteurs de se procurer des armes et des munitions illicites. Elle améliorera également la capacité des forces de sécurité somaliennes d'analyser les armes saisies, réduisant ainsi la menace que représentent les terroristes non seulement en Somalie, mais également dans l'ensemble de la région.

Nous remercions le rédacteur d'avoir guidé le Conseil pour qu'il accepte les propositions de la Somalie de scinder le texte en deux résolutions distinctes mais interdépendantes. Cette division permet une approche plus ciblée des défis particuliers auxquels la Somalie est confrontée et des menaces spécifiques posées par les Chabab. Nous remercions également le rédacteur du rôle moteur qu'il a joué s'agissant d'intégrer les suggestions des trois membres africains du Conseil dans les deux résolutions, et d'avoir favorisé des échanges constructifs entre nos délégations. L'adoption, dans un esprit de consensus, des deux résolutions, même si l'une d'entre elles n'a pas été adoptée à l'unanimité, témoigne de l'importance de la collaboration et du respect mutuel.

Enfin, les trois membres africains du Conseil de sécurité réaffirment leur solidarité et leur appui indéfectibles à la Somalie dans sa quête d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables. Nous sommes convaincus qu'avec l'appui continu de la communauté internationale, la vision de la Somalie pour un avenir pacifique et prospère deviendra une réalité.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté pour les deux projets de résolution présentés au Conseil de sécurité par le Royaume-Uni, qui portent sur la Somalie et sur les sanctions contre le groupe terroriste des Chabab (résolutions 2713 (2023) et 2714 (2023)).

Nous nous félicitons de la levée de l'embargo sur les armes à destination de ce pays. La Russie a toujours plaidé en faveur d'une révision des régimes de

sanctions temporaires concernant les États africains, car ils entravent le développement des institutions nationales chargées de l'application de la loi et de la sécurité. Nous sommes convaincus que cette mesure aidera considérablement Mogadiscio à surmonter les difficultés auxquelles il se heurte depuis de nombreuses années dans le cadre du processus de renforcement de l'État.

Parallèlement, la Russie fournit une aide alimentaire bilatérale à la Somalie. Le 30 novembre, c'est-à-dire hier, une cargaison de 25 000 tonnes de blé en provenance de notre pays est arrivée à Mogadiscio. D'ici la fin de l'année, nous prévoyons une autre livraison de céréales, du même volume, pour le peuple somalien. Nous espérons que cette aide contribuera à réduire les conséquences négatives des inondations à grande échelle causées par El Niño.

Ma délégation a également appuyé la résolution du Conseil de sécurité visant à renforcer les restrictions imposées aux Chabab (résolution 2713 (2023)), qui représentent une menace croissante non seulement pour la Somalie, mais également pour l'ensemble de la région. Nous sommes convaincus que les mesures qui y sont prévues contribueront à neutraliser le potentiel destructeur de cette entité.

Nous constatons avec satisfaction que ces deux résolutions ne mentionnent pas le différend entre Djibouti et l'Érythrée. Il est évident que cette question n'était pas et n'est pas pertinente pour les documents à l'examen. Le règlement des questions en suspens entre ces deux pays relève de la diplomatie bilatérale, et nous encourageons vivement Asmara et Djibouti à œuvrer dans ce sens. Cela dit, l'absence de références à ce différend dans les résolutions du Conseil de sécurité ne signifie pas que nous ne serons pas prêts à aborder cette question si la situation évolue ou si de nouvelles circonstances se présentent. Djibouti et l'Érythrée peuvent compter sur une approche équilibrée et impartiale de notre part à cet égard.

Nous voudrions souligner que, lors de l'élaboration de ces deux documents, un certain nombre de nos propositions, que nous considérons comme très importantes, n'ont pas été prises en compte. Il s'agit tout d'abord des effets destructeurs des mesures coercitives unilatérales. Nous avons déclaré à maintes reprises que ces mesures sont illégitimes et qu'elles ne peuvent qu'entraîner de graves conséquences négatives pour les populations locales. Elles sont particulièrement inhumaines pour les États les moins développés, pour lesquels des sanctions supplémentaires deviennent un obstacle au développement socioéconomique.

En outre, nous avons des questions quant à la formulation du texte de la résolution concernant les exemptions automatiques pour les transferts d'armes aux sociétés privées de sécurité. Même si la résolution stipule qu'elles doivent être agréées par le Gouvernement somalien, le Conseil de sécurité ne dispose pas de la liste de ces sociétés. Nous espérons que Mogadiscio abordera cette question de manière responsable et empêchera une militarisation croissante de la Corne de l'Afrique.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à mes collègues pour exprimer notre gratitude et nos félicitations à l'Ambassadeur Zhang Jun et à son équipe pour leur présidence du Conseil fort réussie durant le mois de novembre. Je souhaite également la bienvenue au nouveau Représentant permanent de l'Équateur et lui adresse, ainsi qu'à son équipe, tous mes vœux de succès pour la présidence de décembre.

Je tiens à remercier sincèrement, au nom du Japon, le rédacteur pour ses efforts inlassables pour obtenir un accord et rapprocher certains points de vue divergents. Le Japon a voté pour ces résolutions importantes (résolutions 2713 (2023) et 2714 (2023)). Elles permettent au Gouvernement de la République fédérale de Somalie d'acquérir le matériel nécessaire, principalement pour faire avancer la réforme du secteur de la sécurité, qui est un impératif urgent, tout en limitant la capacité des Chabab de se procurer des armes, des munitions et des ressources financières. Le régime de sanctions renouvelé reflète la réalité sur place, conformément aux rapports des entités de l'ONU et du groupe d'experts sur la Somalie. Il renforcera la coopération régionale, qui est absolument indispensable pour affaiblir les Chabab dans la région. Il est capital que la communauté internationale, dans son ensemble, applique pleinement ces résolutions. À cet égard, nous nous félicitons de la prorogation du vaste mandat du groupe d'experts, et nous saluons le professionnalisme et le dévouement des experts.

Le Japon salue les efforts que continue de déployer le Gouvernement de la République fédérale de Somalie pour remplir les critères fixés par le régime de sanctions. Le Japon réaffirme son engagement à appuyer ces efforts, notamment en contribuant activement aux travaux du Comité des sanctions.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Équateur pour son accession à la présidence du Conseil pour le mois qui débute. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier les membres du Conseil du soutien qu'ils ont apporté à la Chine pendant sa présidence le mois dernier.

La Chine a voté pour les deux résolutions qui viennent d'être adoptées par le Conseil, la première relative aux sanctions contre le groupe terroriste des Chabab (résolution 2713 (2023)), et la seconde portant sur la gestion des armes et des munitions en Somalie (résolution 2714 (2023)). Nous nous félicitons que, conformément aux demandes du Gouvernement de la République fédérale de Somalie et de plusieurs membres du Conseil, les deux résolutions assouplissent de manière substantielle l'embargo sur les armes imposé au Gouvernement de la République fédérale de Somalie, tout en renforçant les sanctions qui visent les Chabab. Nous espérons que la Somalie profitera de cette occasion pour renforcer ses capacités en matière de sécurité, améliorer la gestion des armes et des munitions, mener activement des opérations de lutte contre le terrorisme et imprimer un nouvel élan au maintien de la sécurité et de la stabilité nationales. Il convient toutefois de noter que la résolution exige toujours du Gouvernement fédéral somalien qu'il soumette au Conseil une liste des armes importées, mesure restrictive qui entravera inutilement les efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer les capacités en matière de sécurité et qui doit donc être encore peaufinée et précisée.

Qui plus est, la résolution continue d'accorder des dérogations particulières à certains pays occidentaux en matière d'importation d'armes. Un tel exemple de deux poids, deux mesures n'est ni conforme aux principes d'équité et de non-discrimination, ni propice au respect de l'autorité du régime de sanctions du Conseil. Nous espérons que le Conseil, dans ses délibérations futures, traitera les questions pertinentes avec plus de transparence et d'équilibre.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je commencerai en remerciant la Chine de sa présidence des travaux du Conseil de sécurité en novembre. Au cours d'un mois qui s'est révélé exceptionnellement difficile, la Chine a guidé avec sagesse et compétence nos discussions sur des questions cruciales. Je tiens également à féliciter l'Équateur et à lui souhaiter plein succès alors qu'il accède à la présidence du Conseil pour le mois de décembre.

S'agissant des résolutions adoptées aujourd'hui (résolutions 2713 (2023) et 2714 (2023)), je félicite avant tout le Royaume-Uni, rédacteur chargé de ce dossier, d'avoir opté pour une approche originale. Nous sommes convaincus que le travail accompli ici aura une incidence positive sur l'avenir de la Somalie. Je remercie également les membres du Conseil de leurs échanges constructifs tout au long des négociations concernant le plus ancien

des régimes de sanctions de l'ONU mis en place par le Conseil.

Les Émirats arabes unis se félicitent de la résolution 2714 (2023) adoptée à l'instant et sont pleinement favorables à la levée de l'embargo sur les armes imposé au Gouvernement fédéral somalien. Cette résolution marque l'aboutissement du partenariat entre le Conseil et le Gouvernement somalien et permet au Conseil de donner suite aux appels lancés par le Gouvernement en faveur d'une révision du régime de sanctions, appels qui ont trouvé un fort écho auprès de l'Union africaine. La résolution d'aujourd'hui crée un précédent sur la manière dont les régimes de sanctions peuvent être ajustés en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Les Émirats arabes unis estiment qu'il faut faire bien comprendre que le sort de la Somalie est important et que le Conseil se tient aux côtés du peuple somalien.

La résolution adoptée aujourd'hui est certes un pas résolu en avant, mais elle n'est qu'un premier pas, et les activités terroristes des Chabab font toujours peser une menace sur les civils somaliens. Les immenses difficultés auxquelles le pays est confronté aujourd'hui ne pourront être réglées par la seule voie militaire. Outre la vision limpide présentée par le Président Hassan Sheikh Mohamud au Conseil en juin (voir S/PV.9356), il est crucial que les échanges multilatéraux se poursuivent et que la communauté internationale continue d'appuyer la Somalie. Tandis que le pays progresse résolument vers une stabilité durable, nous devons nous employer à consolider les acquis de la paix.

Il reste du chemin à parcourir. Nous encourageons le système des Nations Unies tout entier, les partenaires de la Somalie et la communauté internationale dans son ensemble à poursuivre leurs efforts pour aider le pays à réunir les conditions propices au relèvement économique, à la croissance et à la stabilité. Les Émirats arabes unis appuient de manière indéfectible la Somalie et son peuple, et nous continuerons d'œuvrer, avec les Somaliens et leurs partenaires, à l'avènement d'un avenir pacifique et prospère.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : Avant tout, je vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence tournante du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, et je salue l'efficacité avec laquelle votre prédécesseur, le Représentant

permanent de la Chine, a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Nous remercions tous les membres du Conseil d'être parvenus au consensus sur l'adoption de la résolution 9714 (2023), et nous nous félicitons de l'adoption des deux résolutions d'aujourd'hui (résolutions 9713 (2023) et 9714 (2023)). L'élément crucial est que le Conseil met un accent fort sur la lutte contre les Chabab. Dans le même temps, l'adoption de la résolution sur la Somalie, qui lève l'embargo sur les armes imposé de longue date au Gouvernement fédéral somalien, nous donne les moyens de lutter contre les menaces qui pèsent sur notre sécurité, notamment celle émanant des Chabab. Elle nous permet également de renforcer les capacités des forces de sécurité somaliennes en leur donnant accès à des armes et du matériel létal afin de protéger comme il convient nos citoyens et notre nation.

Nous sommes déterminés à remédier aux causes sous-jacentes de l'extrémisme violent dans notre pays, y compris en favorisant le développement socioéconomique. Nous sommes convaincus qu'une paix et une sécurité durables ne peuvent être obtenues que par une approche globale associant des mesures de sécurité et des initiatives propres à favoriser la stabilité et la prospérité à long terme. Nous sommes fermement résolus à continuer de renforcer notre gestion des armes et munitions et à tirer tout le parti possible de nos ressources afin de faire régner la paix à l'intérieur de nos frontières. Nous entendons travailler conjointement et avec diligence pour faire en sorte que les groupes extrémistes violents disposent

de moins en moins d'options illicites pour se procurer des armes.

Nous accueillons très favorablement le soutien bilatéral de nos amis dans nos efforts pour relever nos défis en matière de sécurité. Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires dans le monde, notamment l'Union africaine et l'ONU, afin de rehausser nos capacités et notre appropriation nationales. À cet égard, il me plaît d'annoncer aujourd'hui que la deuxième phase de retrait des 3 000 soldats de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) s'achèvera, comme prévu, le 31 décembre. Le Gouvernement somalien est attaché à mener à bon terme, dans les délais convenus, le transfert à l'Armée nationale somalienne des responsabilités de l'ATMIS en matière de sécurité.

Pour terminer, notre pays tient là une occasion importante de renforcer son aptitude à remédier aux problèmes de sécurité et d'avancer vers notre objectif collectif : consolider la paix et la sécurité à l'intérieur de nos frontières. Nous restons fermement déterminés à défendre les droits humains, à promouvoir la paix et à veiller au bien-être de tous nos concitoyens tandis que nous poursuivons ces efforts primordiaux.

Enfin, puisque c'est la dernière fois que je prends la parole ce mois-ci, je tiens à féliciter les membres sortants du Conseil, à savoir l'Albanie, le Brésil, le Gabon, le Ghana et les Émirats arabes unis, qui achèvent avec succès leur mandat. Nous saluons leurs efforts et leur coopération remarquables ces deux dernières années.

La séance est levée à 15 h 40.